



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

l'agglo

DÉLIBÉRATION N° 103/2018/CACL

DE LA SÉANCE PLENIERE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 12 JUILLET 2018A 10H00
AU SIÈGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

PORTANT ATTRIBUTION SUBVENTION DE LA CACL ET PARTENARIAT DE LA REGIE COMMUNAUTAIRE DE TRANSPORT DANS LE CADRE DU 29^{ème} TOUR DE GUYANE 2018 - COMMUNICATION DE L'AGGLO

Nombre de Conseillers en exercice : 30
Nombre de Conseillers Présents : 15
Nombre de Procuration : 4
Date de convocation : Vendredi 06 juillet 2018

Nombre de suffrages exprimés : 19
Vote :
Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille dix-huit, le jeudi douze juillet à dix heures, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral, se sont réunis pour la tenue d'une séance plénière au siège social de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral sous la Présidence de Marie-Laure PHINERA-HORTH.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Marie-Laure PHINERA-HORTH, Présidente - Raphaël RABORD, 4^{ème} Vice-Président - Serge BAFU, 6^{ème} Vice-Président - Nestor GOVINDIN, 2^{ème} Membre du Bureau - Monique AZER, 3^{ème} Membre du Bureau - Rosaline CAMILLE-SIDIBE, Conseillère communautaire - Georgina CHIN-TEN-FUNG, Conseillère communautaire - Corine DIMANCHE, Conseillère communautaire - Marie-Reine GIRAULT, Conseillère communautaire - Roland LEANDRE, Conseiller communautaire - Chester LEONCE, Conseiller communautaire - Guerline LOUIS, Conseillère communautaire - Mylène MAZIA, Conseillère communautaire - Anne-Michèle ROBINSON, Conseillère, communautaire - Serge SEWGOBIND, Conseiller communautaire

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES : Jean GANTY 1^{er} Membre du bureau → **Procuration** à Mylène MAZIA - Farah KHAN, Conseillère communautaire → **Procuration** à Chester LEONCE - Thierry LEMKI, Conseiller communautaire - Maryse LUPON, Conseillère communautaire - Jocelyne PRUDENT, Conseillère communautaire → **Procuration** à Raphaël RABORD - David RICHE 3^{ème} Vice-Président → **Procuration** à Marie-Reine GIRAULT - Jean-Yves THIVER, Conseiller communautaire - Alex WEIMERT, Conseiller communautaire

ÉTAIENT ABSENTS : Gilles ADELSON, 2^{ème} Vice-Président - Roger ARON, 5^{ème} Vice-Président - Patrick LECANTE, 1^{er} Vice-Président - Claude MORTIN, Conseiller communautaire - Claude PLENET, Conseiller communautaire - Jean-Pierre Théodore ROUMILLAC, Conseiller communautaire - Gabriel SERVILLE, Conseiller communautaire

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monique AZER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

Vu la Délibération N° 117/2016/CACL du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

Entendu l'avis favorable de la Commission « Finances » du mardi 10 juillet 2018 ;

Entendu l'avis favorable du Bureau du mardi 10 juillet 2018 ;

Entendu le **Rapport N° 103/2018/CACL** de la Présidente relatif à l'attribution d'une subvention de la CACL et du partenariat de la Régie Communautaire de Transport dans le cadre du 29^{ème} Tour de Guyane 2018 – Communication de l'Agglo.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré :

DONNE ACTE à la Présidente de son **Rapport N° 103/2018/CACL** relatif l'attribution d'une subvention de la CACL et du partenariat de la Régie Communautaire de Transport dans le cadre du 29^{ème} Tour de Guyane 2018 – Communication de l'Agglo.

APPROUVE l'attribution d'une subvention de **29 000 €** au Comité Régional de Cyclisme de Guyane en vue du Tour de Guyane 2018.

AUTORISE la Présidente à inscrire les crédits afférents à cette subvention de **29 000 €** au budget principal M14 (**14°000 €**) et au budget annexe AEP M 49 (**15°000 €**).

AUTORISE la Présidente au titre du budget transport à acter un complément de subvention de cinq mille euros (**5°000 €**) au Comité Régional de Cyclisme dans le cadre de la co-sponsorisation de trois étapes du Tour de Guyane 2018.

AUTORISE la Présidente à inscrire les crédits afférents au partenariat de la RCT pour 5 000 € au budget annexe M43.

AUTORISE la Présidente à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le jeudi 12 juillet 2018



POUR EXTRAIT ET CERTIFIÉ CONFORME

LA PRÉSIDENTE DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

Marie-Laure PHINERA-HORTH

Accusé de réception en préfecture
973-249730045-20180712-103-2018-CACL-
DE
Date de télétransmission : 27/07/2018
Date de réception préfecture : 27/07/2018